ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

PRESIDENT DE L'AHJUCAF

- Monsieur le Procureur général du Roi près la Cour de cassation, Président du Ministère Public ;
- Monsieur le président de la Cour constitutionnelle ;
- Madame la présidente de la cour des comptes ;
- Monsieur le médiateur du Royaume ;
- Monsieur le président de l'instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- Messieurs les présidents des hautes juridictions et messieurs les procureurs généraux ;
- Madame la représentante de l'organisation internationale de la Francophonie pour l'Afrique du Nord ;
- Madame la Secrétaire Générale de l'AHJUCAF ; Mesdames et Messieurs les Magistrats, Conseillers, Experts et honorables représentants des institutions suprêmes venus d'Afrique, d'Europe, et du Canada ;
- Honorables personnalités en vos rangs et qualités ;
- Chères collègues ;

C’est avec un immense honneur et une réelle émotion que je vous souhaite la bienvenue au Royaume du Maroc.

Ma joie est double. Elle est d’abord celle de mon pays, qui accueille pour la quatrième fois en 4 ans, les rencontres de notre Association. Nous sommes profondément sensibles à cette confiance renouvelée.

Ma joie est aussi celle de vous retrouver, chers collègues et amis. Votre présence témoigne de votre attachement à notre Association et de notre engagement commun en faveur d'une justice au service de l’État de droit. Soyez-en chaleureusement remerciés.

Au-delà de la diversité de nos pratiques et de nos traditions, nous partageons cette même mission et, face aux profondes transformations de nos sociétés, un même destin et des responsabilités communes.

C’est à la lumière de cette responsabilité partagée que s’impose aujourd’hui à nous la réflexion sur l’intelligence artificielle, devenue incontournable dans tous les secteurs de la société.

Il ne s’agit pas d’un simple effet de mode, mais d’une transformation profonde à laquelle aucun pays ni secteur ne peut durablement rester étranger, au risque de se laisser en marge de l'évolution de notre siècle.

Le Maroc en a pleinement conscience. Dès 2001, dans Son Message au symposium consacré au Maroc dans la société globale de l’information et du savoir, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L’assiste, exprimait l’ambition de permettre à notre pays d’occuper sa juste place dans un monde transformé par la révolution numérique.

Cette vision trouve un écho particulier dans le discours royal du 9 octobre dernier prononcé lors de l’ouverture de la première session de l'année législative, dans lequel Sa Majesté le Roi, que Dieu le glorifie, a souligné la nécessité de

lancer de nouvelles stratégies dans l'économie numérique et l'intelligence artificielle.

La justice ne peut donc demeurer spectatrice de cette révolution. Elle doit en être actrice et, si possible, en éclairer le sens.

L'intelligence artificielle nous ouvre des perspectives réelles : analyser plus rapidement les dossiers, faciliter la recherche juridique, rapprocher les textes et la jurisprudence, améliorer l'accès à l'information et identifier des solutions rendues dans des affaires comparables. Elle peut contribuer à une justice plus rapide, plus accessible et plus prévisible. Nous aurions tort de négliger ces promesses et ces possibilités.

Mais saisir ces opportunités exige de regarder lucidement les risques. Le premier est celui de la dépendance cognitive. Si la machine recherche, compare, formule et raisonne à notre place, comment préserver l'effort intellectuel qui fonde l'acte de juger ?

Le second enjeu tient à la fiabilité de l'information : l'intelligence artificielle peut faciliter la fabrication de références juridiques fictives, d'images, de voix ou de vidéos trompeuses, rendant parfois le faux difficile à distinguer du vrai. Le juge devra donc redoubler de vigilance, d'esprit critique et de discernement.

- **Mesdames et Messieurs, Distingués participants ;**

Permettez-moi de pousser le raisonnement un peu plus loin :

Une intelligence artificielle qui échapperait à ses concepteurs ? Une justice gouvernée par des algorithmes que plus personne ne maîtriserait pleinement ? Cela peut sembler relever de la science-fiction. Pourtant, l'imaginaire littéraire avait déjà exploré cette possibilité : dès 1818, Mary Shelley mettait en scène, dans Frankenstein, une créature échappant à son créateur. Aujourd'hui, alors que les avancées technologiques sont en marche accélérée,

notre imagination est en droit aussi de se projeter plus loin, car nous ne mesurons pas encore ce que ces technologies nous réservent.

L'histoire nous invite également à la réflexion. Des inventions nées de l'ingéniosité humaine, porteuses de promesses de progrès pour l'humanité, ont, malheureusement vu leur vocation première détournée : Alfred Nobel, qui avait conçu la dynamite dans une perspective d'utilité industrielle, notamment pour la construction des routes, l'extraction des minerais et le captage des eaux souterraines. Aurait découvert, à la suite d'une erreur de presse, sa propre nécrologie, qui le présentait comme un «marchand de la mort». Cette image lui a été collée à cause de l'utilisation de son invention dans des guerres dévastatrices. «le marchand de la mort est mort », à écrit LE FIGARO en avril 1888, en confusion avec le décès de son frère LUDVIG.

ALFRED Nobel à léguer la casi totalité de sa fortune pour la création d'un fond «dont les intérêts doivent être redistribuer à ceux qui au courant de l'année, auront rendu à l'humanité les plus grands services». Et en peut comprendre la philosophie de l'attribution chaque année du prix Nobel de la paix. Alfred Nobel cherchait peut-être à expier les tragédies provoquées par le détournement de l'usage de son invention vers l'industrie de la guerre. Quant à Robert Oppenheimer, l'un des scientifiques à l'origine de la bombe atomique, il aurait exprimé, après Hiroshima, le poids de sa responsabilité dans ces mots adressés au président Truman : «Monsieur le Président, j'ai du sang sur les mains».

Ces exemples poussent à poser la question suivante :

L'IA, qui fait aujourd'hui le bonheur de l'humanité, ne risque-t-elle pas de se transformer à l'avenir, en une arme capable de la détruire ?

Ces récits nous rappellent une vérité essentielle : le progrès technique ne garantit pas, à lui seul, le progrès humain.

La leçon à retenir tient en un principe : ce n'est pas seulement ce que la technologie nous permet de faire qui importe, mais ce que nous choisissons d'en faire.

C'est précisément là que réside notre responsabilité : encadrer l'usage de l'intelligence artificielle, anticiper les dérives possibles et définir les limites à ne pas franchir. Cela nécessite l'intervention du législateur afin d'adopter des lois et des textes réglementaires, et d'encadrer l'utilisation de l'IA par règles éthiques ce qui exige l'adoption préalable de principes directeurs éthiques, des chartes ou des codes de déontologie, qui pourront, lorsque cela s'avérera nécessaire, être renforcés par des règles juridiques adaptées.

Je forme le vœu que l'AHJUCAF puisse contribuer à cette réflexion. Notre Association peut mobiliser la richesse de nos juridictions et de nos pratiques pour faire émerger des repères communs, mais aussi favoriser le dialogue entre juges, sensibiliser aux risques de ces technologies et accompagner leur appropriation responsable.

Car, comme nous le rappelle Rabelais, «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme». Et l'âme de la justice, c'est son humanité. C'est elle qui fonde sa légitimité et nourrit la confiance des citoyens.

La préserver suppose, avant tout, qu'elle se manifeste pleinement dans l'acte même de juger. Celui que nous servons n'est pas un dossier, mais une personne, une vie, une histoire, avec ses fragilités, ses attentes et ses espoirs. La justice exige donc bien davantage que le traitement de données ou l'application mécanique de solutions : elle suppose l'écoute, la compréhension, l'empathie et le discernement.

Elle réside aussi dans ce qui fait le génie de nos juridictions : leur capacité à faire évoluer le droit, parce que celui-ci traduit la vie et doit pouvoir répondre à ses transformations. Le juge doit conserver la liberté de questionner les

solutions acquises et d'inventer des réponses nouvelles lorsque les réalités humaines l'exigent.

Enfin, préserver l'humanité de la justice, c'est aussi la transmettre aux juges d'aujourd'hui et de demain. Nous devons leur apprendre à maîtriser les outils numériques, mais aussi à en faire un usage mesuré et responsable, sans jamais perdre ce qui fonde l'acte de juger : le doute qui précède la décision, l'écoute qui la prépare, le discernement qui la construit et la responsabilité qui l'accompagne.

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, plaçait déjà, en 2001, au cœur de la société de l'information et du savoir « l'homme, celui d'aujourd'hui et celui de demain ». Vingt-cinq ans plus tard, ce message demeure d'une remarquable actualité. Il nous rappelle que le progrès doit servir l'être humain, aujourd'hui comme demain, et nous invite à préparer une justice capable d'évoluer sans renoncer à ce qui la fonde.

C'est le vœu que je forme pour nos travaux : qu'ils permettent de faire émerger des principes directeurs communs et des pistes d'action partagées pour accompagner le développement de l'intelligence artificielle dans nos juridictions, tout en préservant les valeurs qui fondent l'essence même de la justice.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Soyez les bienvenus chez vous, dans votre pays.

Je vous remercie de votre attention.